

DESJARDINS REMISES VISA

DESJARDINS REMISES MASTERCARD

ENCADRÉ INFORMATIF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT

(Loi sur la protection du consommateur, art. 119.1)

Taux de crédit annuel	20,90% pour les achats courants. 21,90% pour les avances d'argent. Un taux maximal de 19,90% peut s'appliquer aux financements Accord D, selon les modalités particulières convenues au moment du financement.
Délai de grâce	21 jours Si vous payez dans ce délai le solde total indiqué sur votre relevé de compte, nous ne vous facturerons pas de frais de crédit sur celui-ci. Nous calculons ce délai dès la date d'émission du relevé. Exception pour les avances d'argent : aucun délai de grâce Nous appliquons des frais de crédit sur les avances d'argent dès la date de la transaction. À titre d'exemple, les transactions suivantes sont considérées des avances d'argent : les retraits au guichet, les chèques promotionnels, les virements en cas de découvert, etc.
Paielement minimum requis pour chaque période	Le plus élevé de : • 5% du solde total des achats courants, des avances d'argent et des frais de crédit calculés sur ce solde - ou • 10\$ auquel s'ajoute tout montant dû en lien avec un financement Accord D (ex : mensualités) et tout montant en souffrance.
Frais annuels	Carte principale : sans frais Carte supplémentaire : sans frais
Frais de conversion des transactions en monnaie étrangère	Si des transactions dans une monnaie étrangère sont portées à votre compte, nous les convertirons en dollars canadiens. Nous appliquons les frais suivants pour cette conversion : 2,50% du montant de la transaction après sa conversion en dollars canadiens. Pour une transaction en dollars américains convertie à 100\$ canadiens, cela représente des frais de 2,50\$. Nous appliquons le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Ce taux est établi par le réseau de paiement de la carte de crédit.

Ce tableau est en vigueur à compter du 29 juin 2025. Nous pouvons modifier les conditions de la carte de crédit. Ce tableau ne contient pas toutes les informations au sujet du crédit. Consultez le contrat de la carte de crédit pour plus d'information.

Si vous souhaitez conserver une copie de l'encadré informatif, vous devez le télécharger ou l'imprimer.